

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc) Envoyé en préfecture le 15/03/2019 Reçu en préfecture le 15/03/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190226-2019_CS_1-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2019 CS 01** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: DESIGNATION REPRESENTANT EPCI AU BUREAU SYNDICAL DU PARC

L'an deux mille dix-neuf et le 26 février à 15 h 30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 20 février se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 61 présents (43) ou représentés (18) pour 51 requis.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Nadine SARTO-BARANCOURT, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Mireille BOR, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Roselyne GIAI-GIANETTI, Paule DAPRES

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Philippe ROUX, Jacques ARUTUNIAN, André BERGER, Christian AUTARD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Claude BADOC, Alain CAHOUR, Bernard LABBAYE, Pierre PELLEGRIN, Alain DEILLE, Max FAYET, Pierre BENAS, Philippe BRESSANGE, José DEVAUX, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, José YEVENES, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Christian CHENEZ, Paul FABRE

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Christiane NAJI à Mickael CAVALIER
Anne-Cécile REUS à Gaëlle LETTERON
Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD
Anne-Marie CHEYREZY à Alain DEILLE
Marie-Claire FEREOUX à José DEVAUX
Elisabeth AMOROS à Serge SARDELLA
Jacqueline BOUYAC à Roselyne GIAI-GIANETTI
Noëlle TRINQUIER à Dominique SANTONI
Nadine CURNIER à Christian CHENEZ
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Stéphane SAUVAGEON

Messieurs

Fernand PEREZ à Yolande PRIMO
Didier PERELLO à Nadine SARTO-BARANCOURT
Bernard FRAYSSINET à Geneviève JEAN
Patrick ANDRE à Claude BADOC
Christian RUFFINATO à Jacqueline COMBE
Philippe DAUMAS à Paule DAPRES
Gilles MOYNE à Mireille BOR
Philippe BLACHERE à Gérard MATHERON
Frédéric SACCO à Paul FABRE

Etaient excusés :

Mesdames Pierrette FRIMAS

Messieurs Georges DE VALENCE, Alain SAGE, Laurent BOSSUT, Pierre POURCIN, Julien AUBERT

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • **■** • www.parcduluberon.fr



Envoyé en préfecture le 15/03/2019 Reçu en préfecture le 15/03/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190226-2019_CS_1-DE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon modifiés par arrêté préfectoral en date du 12/02/2018 ;

Vu la délibération de la CCPAL en date du 20 janvier 2016 sollicitant son adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération de COTELUB en date du 4 juillet 2017 sollicitant son adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération » du 26 septembre 2017 demandant son adhésion au syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes « Pays de Forcalquier Montagne de Lure » du 23 octobre 2017 demandant son adhésion au syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ; Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 février 2018 entérinant l'adhésion des EPCI précités au syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Luberon ;

Vu la désignation de Paul Fabre représentant des EPCI au bureau par délibération du comité syndical du 15 juin 2018 ;

Considérant que l'adhésion de deux nouveaux EPCI portant le nombre d'EPCI adhérents à quatre implique la désignation d'un second représentant des EPCI au Bureau syndical du Parc ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical avec 3 voix contre 1 :

DESIGNE Monsieur Christian CHENEZ, délégué titulaire de l'EPCI DLVA comme membre du Bureau syndical au sein du collège des EPCI.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI